

Monsieur Xavier Bettel Formateur du Gouvernement Palais grand-ducal 17, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 19 octobre 2018

Monsieur le Formateur,

Dans le cadre de la mission qui vous a été confiée par S.A.R. le Grand-Duc Henri pour la formation d'un nouveau Gouvernement, nous souhaitons vous faire part des principaux sujets qui nous tiennent à cœur pour les secteurs et les entreprises que nous représentons. En amont des élections, nous avions communiqué à tous les partis politiques ayant force de groupement parlementaire un document reprenant tous nos messages. Au vu des programmes électoraux respectifs, des résultats des élections et des négociations en cours, il nous semble important d'attirer votre attention sur les points suivants.

En matière d'emploi, nos secteurs ont déjà largement souffert des mesures prises ces dernières années favorisant l'équilibre vie professionnelle, vie privée de nos salariés sans accorder les moyens et libertés aux entreprises pour faire face autant que possible aux défis organisationnels que ces mesures sociales ont provoqués. Nos secteurs comptent principalement des entreprises de moins de 50 salariés, PME et TPE, comme plus de 95% des entreprises au Luxembourg et ces dernières ont absolument besoin d'une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail de leurs collaborateurs. La clc souhaite qu'aucun autre avantage social en la matière ne soit discuté avant d'avoir remédié les problèmes causés par les mesures précédentes.

La clc s'est prononcée à plusieurs reprises pour une libéralisation des heures d'ouverture dans le commerce stationnaire. Le commerce fait en effet face à un changement radical des habitudes des consommateurs. Nous n'avons jamais demandé une libéralisation sauvage, puisque la clc a toujours précisé que cela devait se faire dans le cadre actuel du droit du travail luxembourgeois. Les droits des salariés en matière de limitation d'heures de travail, de rémunération et de repos compensatoire peuvent parfaitement être maintenus.

La clc représente plus de 22% du PIB, fédère plus de 11.000 entreprises employant plus de 60.000 salariés

La clc est



confédération luxembourgeoise du commerce a.s.b.l. | R.C.S. Luxembourg F 5163 | www.clc.lu | info@clc.lu 7, rue Alcide de Gasperi | L-1615 Luxembourg | B.P. 482 | L-2014 Luxembourg | tél: (+352) 439 444 1



Nous estimons toutefois que toute charge supplémentaire dans le cadre d'une libéralisation aura un impact néfaste pour le commerce stationnaire. L'Internet est ouvert 24h sur 24 et 7 jours sur 7 et les commerces stationnaires qui le souhaitent doivent pouvoir s'adapter à cette concurrence. A défaut, le déclin amorcé depuis quelques années continuera sans aucun doute possible. La clc demande à ce que le prochain Gouvernement réfléchisse à faire au moins un premier pas significatif vers une telle libéralisation qui permettrait aux commerçants de répondre à la demande de leur clientèle et aiderait à dynamiser le commerce national en laissant le choix à chaque commerçant d'ouvrir ses locaux quand cela fait sens pour son activité en particulier.

Enfin, le secteur du transport routier a besoin d'un réel soutien de la part de la politique gouvernementale. Pour la sécurité de tous et pour le bien être des chauffeurs de ces entreprises, il faut investir dans les aires de stationnement existantes et en planifier de nouvelles. Ces mesures sont devenues indispensables et nécessitent une réaction rapide. Plus généralement, il faut permettre aux entreprises de transport de trouver des terrains et d'obtenir les autorisations nécessaires pour y développer leur activité afin d'éviter des reports sur les pays frontaliers, ce qui mène à des trajets inutiles qui contribuent aux problèmes de saturation sur les axes routiers. L'économie du pays et notamment le secteur de la logistique en plein essor ne peuvent pas se passer de ces transports or la productivité de toutes les entreprises est impactée par une circulation de biens en perte d'efficience.

Nous nous tenons à votre disposition pour venir nous expliquer ces points et d'autres devant vos groupes de travail respectifs.

Nous vous prions, Monsieur le Formateur, de bien vouloir agréer l'expression de notre haute considération.

Nicolas Henckes

Directeur

Fernand Ernster Président

CC: Présidents des partis DP, LSAP et Déi Gréng.

La clc représente plus de 22% du PIB, fédère plus de 11.000 entreprises employant plus de 60.000 salariés